

Lille, le 5 juin 2018

**ARRETE N° 2018-01**

**LA DIRECTRICE DE L'IAE LILLE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;  
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;  
Vu les statuts de l'IAE Lille – LILLE ;  
VU l'article L 713-9 du code de l'éducation

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur **Alexis BECUWE (APAE)**, secrétaire général de l'IAE et à **Madame Isabelle LACAVA (IE)**, responsable du service financier de l'IAE, à l'effet de certifier le service fait dans SIFAC, au nom et pour le compte de la directrice de l'IAE, dans la limite des crédits du Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 932 et des centres financiers (CF) qui y sont rattachés.

**Article 2**

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

**Article 3**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

LA directrice de l'IAE

Christel BEAUCOURT